



Organisation
mondiale de la Santé

BUREAU RÉGIONAL DE L'

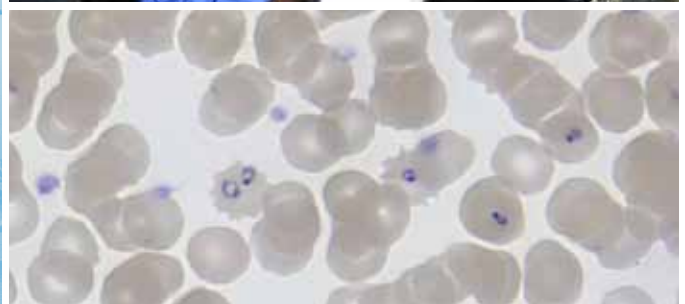
Europe

COMITÉ RÉGIONAL DE L'EUROPE
SOIXANTE-TROISIÈME SESSION

Çeşme Izmir (Turquie), 16-19 septembre 2013



© İZKA/ Tamer Hartevioğlu



Cadre régional
pour la surveillance et la lutte
contre les moustiques invasifs
et vecteurs de maladies
et les maladies réémergentes
à transmission vectorielle



Comité régional de l'Europe
Soixante-troisième session

EUR/RC63/9
+ EUR/RC63/Conf.Doc./6

Çeşme Izmir (Turquie), 16-19 septembre 2013

2 juillet 2013

131465

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

ORIGINAL : ANGLAIS

Cadre régional pour la surveillance et la lutte contre les moustiques invasifs et vecteurs de maladies et les maladies réémergentes à transmission vectorielle

L'introduction et la propagation des moustiques du genre *Aedes* dans la Région européenne de l'OMS sont un problème croissant, dont les ressorts sont la mondialisation des échanges et des voyages, l'urbanisation continue et les défis environnementaux, notamment le changement climatique. Les moustiques des espèces *Aedes albopictus* et *Aedes aegypti* sont des vecteurs efficaces de maladies potentiellement graves comme la dengue et le chikungunya. De plus en plus souvent, des voyageurs revenant de pays où ces maladies sont endémiques introduisent les virus de la dengue et du chikungunya dans la Région européenne de l'OMS.

L'introduction du virus de la fièvre jaune, qui peut également être transmis par les moustiques du genre *Aedes*, est un phénomène beaucoup plus rare. Dans les zones où ces moustiques invasifs se sont implantés ou réimplantés, le risque de transmission locale de dengue et de chikungunya est réel. En effet, on signale de plus en plus fréquemment une transmission indigène et des flambées épidémiques de ces maladies dans la Région européenne de l'OMS.

Un partenariat régional entre l'OMS, la European Mosquito Control Association (Association européenne pour la lutte contre les moustiques) et le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, avec la participation du réseau VBORNET d'entomologistes médicaux et d'experts de la santé publique, a été créé pour sensibiliser à cette menace grandissante et mieux la faire connaître, ainsi que pour aider les pays à la détecter promptement et à lui opposer une réaction rapide.

Le présent document dresse un bilan actualisé de la situation concernant les moustiques invasifs et vecteurs de maladies dans la Région, en mettant l'accent sur les moustiques *Aedes* et la dengue et le chikungunya, maladies qu'ils entraînent. Il définit le cadre régional d'action, préparé pour répondre aux menaces sanitaires posées par la prolifération des moustiques invasifs du genre *Aedes* (*Aedes albopictus* et *Aedes aegypti*) ainsi que par les maladies réémergentes à transmission vectorielle, particulièrement la dengue et le chikungunya.

Ce cadre régional vise à aider les États membres dans les activités qu'ils mènent au niveau national pour détecter et réagir promptement à la prolifération des moustiques du genre invasif *Aedes*, ainsi qu'aux maladies qu'ils entraînent : la dengue et le chikungunya. Il vise également à créer une plate-forme régionale pour faciliter et coordonner les activités, y compris les interventions transfrontalières.

Un projet de résolution, pour examen par le Comité régional, se trouve en annexe.

Sommaire

	page
Introduction	1
Cadre d'action	2
Sensibiliser pour agir	3
Une surveillance intégrée.....	3
Prévenir l'introduction d'espèces du genre <i>Aedes</i>	4
Prévenir la transmission des maladies	4
Renforcement des capacités aux niveaux national et régional.....	4
Recherche fondamentale et appliquée.....	5
Coordination régionale et bilatérale.....	5
Le rôle de l'OMS	5

Introduction

1. Bien que le nombre de maladies transmises par des insectes vecteurs est beaucoup moins élevé dans la Région européenne de l'OMS que dans les pays tropicaux en développement, un nombre important de ces infections y subsistent ou y sont importées. Par ailleurs, l'incidence de bon nombre de ces maladies a augmenté parallèlement à la mondialisation croissante des déplacements et des échanges, à l'urbanisation continue et au changement climatique, qui ont été propices à la propagation des moustiques invasifs, en particulier du genre *Aedes*, dans la Région.

2. La dengue est une infection véhiculée par les moustiques, qui revêt de plus en plus d'importance pour la santé publique internationale. Elle frappe à la fois dans les régions tropicales et subtropicales, principalement dans les zones urbaines et semi-urbaines. La dengue menace 3,6 milliards de personnes vivant dans plus de 125 pays et territoires endémiques. On signale chaque année entre 70 millions et 500 millions de cas de dengue, avec 21 000 décès. Les formes graves de la dengue (fièvre hémorragique de la dengue, dengue avec syndrome de choc), des complications potentiellement mortelles, touchent la plupart des pays d'Asie et d'Amérique latine et sont devenues l'une des principales causes d'hospitalisation et de décès chez les enfants de ces régions. À une époque, la dengue était endémique dans les pays du sud de l'Europe, lorsque le vecteur *Aedes aegypti* y était présent. En 1927-1928, une grande épidémie de dengue a provoqué une morbidité et une mortalité importantes à Athènes (Grèce). Par la suite, le vecteur et la maladie ont disparu d'Europe.

3. La menace de la dengue s'est précisée ces dernières années en Europe. Les récents cas de transmission locale de dengue signalés en Croatie et en France en 2010 et dans la région autonome de Madère (Portugal), en 2012-2013 ont montré que la transmission de la dengue est possible dans différentes zones de la Région européenne de l'OMS où les genres *Aedes albopictus* ou *Aedes aegypti* sont présents. L'épidémie de Madère a débouché sur des rapports signalant une propagation des cas dans 14 autres pays d'Europe. Bien que l'on ne connaisse pas le coût de la riposte, le fardeau qu'elle a fait peser sur le système de santé de Madère, ou les répercussions de la surveillance accrue dans tous les autres pays où des cas importés ont été détectés, on pense qu'ils ont été considérables.

4. La flambée épidémique de chikungunya en Italie en 2007 et les cas sporadiques en France en 2010 ont prouvé que l'Europe restait vulnérable à la transmission d'autres arbovirus « tropicaux » et confirmé que la transmission de ces maladies peut devenir indigène. La survenance occasionnelle de cas importés de fièvre jaune, comme en Belgique en 2001, souligne encore davantage le risque présenté par les moustiques invasifs vecteurs de maladies. Ces dix dernières années, la fièvre jaune, également transmise par les moustiques du genre *Aedes*, a été de plus en plus virulente dans les zones d'endémie (Afrique subsaharienne, Amérique du Sud). Une récente épidémie de fièvre jaune dans la région du Darfour (Soudan), a touché plus de 700 personnes, et plus de 165 décès ont été enregistrés (2012). Dans ce contexte, il est important de rappeler les flambées épidémiques historiques de fièvre jaune qui se sont produites dans le sud de l'Europe au XIX^e siècle, comme à Barcelone (Espagne) en 1821.

5. Le changement climatique, en particulier les hausses de température et les inondations répétées, ainsi que l'urbanisation à grande échelle, peuvent contribuer davantage à la propagation et à l'implantation durable des moustiques, dont *Aedes*, *Culex* et *Anopheles*, ainsi que d'autres insectes vecteurs tels que *Phlebotomus* (mouche des sables), responsable de la réémergence de foyers de leishmaniose dans la partie sud de la Région. Cela se produit dans les zones géographiques qui, depuis peu, se prêtent à la reproduction des insectes et à leur cycle de vie complet. La veille entomologique, qui reste insuffisante sur la plupart des territoires de la Région européenne de l'OMS, ne permet pas actuellement de donner une image fidèle de la

répartition des populations d'insectes vecteurs et, par conséquent, ne permet pas une évaluation précise du risque posé par les espèces invasives de moustiques dans tous les pays de la Région.

Cadre d'action

6. Le cadre régional apporte une réponse à la menace posée par la prolifération des insectes vecteurs dans la Région, en mettant l'accent sur les moustiques du genre *Aedes*. Il vise à aider les États membres dans les activités qu'ils mènent au niveau national pour détecter et réagir promptement à la propagation du genre invasif *Aedes* (*Aedes albopictus* et *Aedes aegypti*) et des maladies réémergentes, en particulier la dengue et le chikungunya. Il vise également à créer une plate-forme régionale pour faciliter et coordonner les activités, y compris les interventions transfrontalières.

7. Ce cadre régional est destiné aux responsables politiques et aux décideurs, aux gestionnaires de programmes, aux instituts de recherche, aux partenaires nationaux et internationaux, et à d'autres intervenants qui pourraient participer à la prévention, à la surveillance et au contrôle des espèces invasives de moustiques et des maladies transmises par ces moustiques. Ce cadre devrait servir de guide pour l'élaboration ou l'actualisation de plans d'action nationaux, surtout dans les pays les plus exposés à des risques.

8. Afin d'atteindre les objectifs de prévention, de surveillance et de contrôle des populations de moustiques *Aedes* et de la dengue et du chikungunya, maladies réémergentes, ce cadre est axé sur la sensibilisation à tous les niveaux pour une action intersectorielle visant à prévenir l'introduction et à assurer la détection rapide et la prévention de la transmission locale de ces maladies. Là où les moustiques invasifs *Aedes* sont bien implantés et ne peuvent plus être éliminés, on vise avant tout à assurer une veille intégrée, à prévenir les flambées épidémiques et à réduire les populations de moustiques.

9. Étant donné que la propagation des moustiques et la réémergence de maladies à transmission vectorielle sont un problème transfrontalier, il est essentiel de disposer d'un mécanisme de coordination régionale et bilatérale pour harmoniser les méthodes et procédures, ainsi que pour mettre fin à la propagation de cette menace sanitaire. La capacité entomologique et la capacité de veille doivent être renforcées, notamment sur le plan des ressources humaines et en particulier des entomologistes. Il convient également d'allouer des ressources suffisantes aux niveaux national et régional afin d'assurer un contrôle adéquat des moustiques invasifs et des maladies réémergentes à transmission vectorielle. Il faut aussi recourir à la recherche appliquée pour mieux reconnaître et soigner ces maladies, ainsi que pour comprendre le comportement des moustiques introduits et améliorer les méthodes de lutte contre ces derniers. Les objectifs, tels qu'ils sont définis dans le cadre régional, sont les suivants :

- prévenir l'introduction et l'implantation de moustiques invasifs dans la Région ;
- prévenir et maîtriser les flambées épidémiques de dengue et de chikungunya et réduire le risque de transmission dans les zones colonisées par des moustiques invasifs ;
- améliorer la surveillance entomologique et le contrôle des espèces de moustiques invasives ;
- améliorer la surveillance et la lutte intégrées contre les virus de la dengue et du chikungunya ;
- améliorer la gestion des maladies et, partant, réduire la morbidité et la mortalité dues à la dengue et au chikungunya.

Sensibiliser pour agir

10. Les préoccupations suscitées par les moustiques invasifs et leur rôle dans la transmission et les flambées épidémiques locales de dengue et de chikungunya ont incité l'OMS, le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), la European Mosquito Control Association (Association européenne pour la lutte contre les moustiques, EMCA) et la Commission européenne à collaborer pour sensibiliser les pays et les conseiller au sujet des activités de veille et de contrôle. Ce partenariat a également fait intervenir VBORNET, un réseau d'entomologistes et d'experts en santé publique établi et financé par l'ECDC. Les principales tâches de VBORNET sont de produire et de distribuer des cartes des principaux arthropodes vecteurs de maladies (tous les insectes et arachnides vecteurs, comme les tiques), de mener des activités de surveillance de ces vecteurs et de définir les thèmes stratégiques prioritaires de santé publique en rapport avec les maladies à transmission vectorielle et la surveillance des vecteurs.

11. Compte tenu des préoccupations de santé publique dans certains États membres et de la nature intrinsèquement transfrontalière du problème, il est opportun et pertinent d'appeler à mieux sensibiliser en faveur de la prévention, de la surveillance et de la lutte contre les moustiques invasifs et vecteurs de maladies et les maladies réémergentes à transmission vectorielle, en particulier la dengue et le chikungunya. Les pouvoirs publics, les institutions et la population en général devraient prendre davantage conscience de la présence de moustiques invasifs et des maladies qu'ils véhiculent, de manière à pouvoir adopter des mesures intersectorielles et adapter les moyens consacrés à la surveillance, à la lutte, à la communication et à la recherche en fonction de cette menace réémergente. Les pouvoirs publics et les autorités de santé publique devraient se conformer aux politiques existantes sur les maladies humaines à transmission vectorielle, en particulier à la Stratégie mondiale pour la prévention et le contrôle de la dengue, 2012-2020¹ de l'OMS.

12. Il s'agit d'inciter à prendre un engagement politique pour lutter contre les moustiques invasifs et les maladies réémergentes à transmission vectorielle, et ce aux niveaux national et régional. Cette incitation doit être fondée sur des données actualisées obtenues dans le cadre de la surveillance, sur une analyse des risques et sur les informations les plus récentes concernant l'efficacité des mesures de lutte. Elle doit prendre en considération l'enregistrement de produits biocides autorisés pour un usage professionnel dans la lutte contre les moustiques. Afin de faciliter l'organisation de la surveillance et de la lutte, les pays devraient étudier les différents moyens d'incorporer celles-ci dans les plans de préparation existants concernant les menaces sanitaires transfrontalières.

Une surveillance intégrée

13. Il convient de renforcer les systèmes nationaux de surveillance afin de veiller à une détection rapide des cas, au prompt lancement d'alertes en cas d'épidémie, à l'observation des populations vectrices et à l'évaluation des risques. La surveillance épidémiologique des maladies à transmission vectorielle, de même que la surveillance entomologique, devraient faire partie du système national d'information sanitaire. Une normalisation est nécessaire pour permettre une uniformisation en matière de surveillance régionale et d'agrégation de données.

¹ *Global Strategy for dengue prevention and control, 2012–2020*. Geneva, World Health Organization, 2012 (<http://www.who.int/denguecontrol/9789241504034/en/>, accessed 2 July 2013).

14. Des paramètres entomologiques (par exemple, le comportement piqueur des moustiques), des facteurs humains et le contexte environnemental peuvent aider à repérer les situations à haut risque et les déclencheurs d'une intervention.

Prévenir l'introduction d'espèces du genre *Aedes*

15. En déterminant la source de moustiques invasifs du genre *Aedes*, comme le commerce international de pneus usagés et de cannes chinoises, on pourrait prévenir les introductions accidentelles. La détection des moustiques aux points d'entrée et sur les sites à haut risque, les mesures pour la prompt élimination des foyers de colonisation et des éventuels sites de reproduction et la prévention de la propagation des populations établies font partie des interventions clés à mener.

16. Une collaboration intersectorielle est nécessaire, notamment avec le secteur de l'environnement, et pourrait inclure des restrictions au commerce ou à l'importation de marchandises à haut risque et l'utilisation préventive de biocides (par exemple, la fumigation de cargaisons suspectes). De même, les conditions d'expédition des marchandises pourraient être modifiées afin de limiter la présence ou la survie de moustiques aux divers stades de leur développement. Lors de l'importation de marchandises à haut risque, des mesures préventives supplémentaires, telles que le stockage à sec, pourraient empêcher des œufs ou des larves introduits de se développer pour devenir des moustiques adultes. Par ailleurs, l'application stricte du Règlement sanitaire international (2005) (RSI) aux points d'entrée, notamment en ce qui concerne les moyens de transport et les exploitants de moyens de transport, contribuera efficacement à prévenir les introductions de vecteurs.

Prévenir la transmission des maladies

17. Les pays colonisés par *Aedes albopictus* ou *Aedes aegypti* doivent disposer de plans de préparation nationaux pour pouvoir réagir aux premiers signes de flambées épidémiques. De tels plans – couvrant l'hospitalisation, les mesures de lutte antivectorielle en cas d'urgence épidémique, la sensibilisation, la mobilisation des communautés, la logistique, le suivi et l'évaluation – doivent être de nature intersectorielle et nécessitent souvent une étroite collaboration avec les autorités municipales et la participation des communautés, y compris avec les organisations non gouvernementales. Sur demande, l'OMS, en collaboration avec ses centres collaborateurs et ses partenaires, tels que l'ECDC, fournira un appui technique aux pays pour la préparation et l'intervention en cas de flambée épidémique.

18. Un grand nombre de ressources de l'OMS sont disponibles pour la prévention, la lutte et la réaction en cas d'épidémie, notamment dans les domaines du diagnostic et de la gestion clinique de la dengue et de la fièvre hémorragique de la dengue. L'OMS sera également en mesure d'aider les pays qui en ont besoin grâce à son programme Opérations d'alerte et d'intervention, tant au Bureau régional de l'Europe qu'au Siège de l'OMS et, le cas échéant, grâce à la mobilisation de ses partenaires par le biais du Réseau mondial d'alerte et d'action en cas d'épidémie (GOARN).

Renforcement des capacités aux niveaux national et régional

19. L'efficacité et l'efficacité des activités de surveillance et de lutte sont subordonnées à l'existence de services fiables et rapides pour l'identification des moustiques, pour des tests de diagnostic des pathogènes et pour l'étude des flambées épidémiques. Par exemple, l'identification des spécimens de moustiques à l'aide de techniques morphologiques et moléculaires est cruciale pour faire la différence entre les espèces indigènes et introduites et déterminer l'origine des

souches d'espèces introduites. Quoiqu'il existe des réseaux régionaux pour l'étude de pathogènes (par exemple, le Réseau européen pour le diagnostic de maladies virales « importées », ENIVD), ils font toujours défaut pour les moustiques vecteurs de maladies.

20. Parmi les mesures clés à prendre, citons le développement des capacités humaines requises, notamment en ce qui concerne les entomologistes et les spécialistes de laboratoire, la mobilisation de ressources pour la prévention, la surveillance et le contrôle des vecteurs et des maladies, et la mise en place d'un réseau de centres de référence pour fournir aux pays l'aide requise en matière de connaissances techniques.

21. Les laboratoires sélectionnés comme centres nationaux de référence doivent fonctionner correctement et transmettre leur savoir-faire au sein de réseaux régionaux, pour le rendre disponible à tous les pays de la Région. Les organisations régionales telles que l'OMS et l'ECDC joueront un rôle important s'agissant de fournir une assistance aux centres de référence et de mettre en place ou de renforcer les réseaux régionaux.

Recherche fondamentale et appliquée

22. Pour atteindre les objectifs du cadre régional, il est essentiel que les instituts nationaux et régionaux effectuent des études sur les aspects fondamentaux de l'écologie des vecteurs et de l'incidence des maladies, ainsi que sur les méthodes de détection rapide et de maîtrise des espèces invasives de moustiques et des maladies réémergentes à transmission vectorielle.

Coordination régionale et bilatérale

23. Le problème des espèces invasives de moustiques et des maladies réémergentes à transmission vectorielle se joue des frontières. Par conséquent, une coordination transfrontalière entre les pays et au sein de la Région est nécessaire pour prévenir la prolifération des vecteurs et des maladies. Il est donc recommandé que les pays et institutions de la Région adoptent, dans la mesure du possible, des méthodes normalisées pour la surveillance, l'évaluation des risques, la lutte antivectorielle, le dépistage des cas et les interventions en cas d'épidémie. L'harmonisation des méthodes de surveillance épidémiologique et entomologique facilitera l'échange et la gestion des données. Les organisations régionales, notamment l'OMS, l'ECDC et l'EMCA, jouent un rôle important en ce sens qu'elles fournissent aux pays une assistance technique sur les normes et méthodes de surveillance et de contrôle des moustiques invasifs et vecteurs de maladies et des maladies réémergentes qu'ils provoquent. Par exemple, l'enregistrement de certains produits biocides avec formules appropriées pour la lutte contre les moustiques devrait être coordonné et harmonisé à l'échelle de la Région.

Le rôle de l'OMS

24. Le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, en collaboration avec le Siège de l'OMS, les Bureaux régionaux concernés, les centres collaborateurs de l'OMS et les partenaires européens, aidera les États membres à élaborer leurs plans d'action nationaux pour la lutte contre *Aedes albopictus* et *Aedes aegypti*, la prévention des épidémies de dengue et de chikungunya et la préparation à ces épidémies. L'OMS va mettre en place une plate-forme régionale pour faciliter et coordonner les activités, dont l'analyse des données recueillies dans le cadre de la surveillance, les interventions transfrontalières, et l'échange d'informations, de connaissances et d'expériences entre les États membres.